

**Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 2 mars 2016 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Gilles Labelle  
Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Madame la conseillère Pauline Sauvé  
Monsieur le conseiller Réjean Hardy  
Monsieur le conseiller François Lafrenière

**Est absente :**

Madame la conseillère Denise Soucy (vacances annuelles)

**Est aussi présent :**

Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard

**Citoyens**

Monsieur Sam Émond

Monsieur André Rouleau

---

**Ouverture de la séance par le maire**

---

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

---

**2016-03-051 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

- F-5 Soirée reconnaissance de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
- F-6 Bureau municipal
- F-7 Travaux publics
- F-8 Vérifier les appels du Directeur des travaux publics

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-052 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2016**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté, mais d'inclure la modification suivante à la résolution # 2016-02-048 intitulée «Nomination d'une pro-mairesse de la municipalité» :

- Nomination de Madame Denise Soucy à titre de pro-mairesse de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour une durée de 10 mois, à compter du mois de mars jusqu'au mois de décembre 2016.
- Nomination de Monsieur Réjean Hardy à titre de pro-maire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour une durée de 10 mois, à compter du mois de janvier 2017 jusqu'au mois de d'octobre 2017.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-053 Dépôt d'un procès-verbal de correction - Résolution 2015-12-358 intitulée «Abandon et cession gratuite du lot 5281684 aux propriétaires riverains»**

---

Le directeur général, secrétaire-trésorier, Monsieur Yvon Blanchard dépose à la table du conseil municipal le procès-verbal de correction qui suit :

« Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, je soussigné, secrétaire-trésorier, apporte une correction à la résolution numéro 2015-12-358 relative à l'abandon et cession gratuite du lot 5281684 aux propriétaires riverains, à savoir :

La correction à la résolution portant le numéro 2015-12-358 est la suivante :

A l'intitulé de ladite résolution, au premier et aux cinquièmes paragraphes, on doit y lire le numéro de lot 5281950 et non 5281684. J'ai dûment modifié la résolution portant le numéro 2015-12-358 en conséquence.

---

**2016-03-054      Rapport d'incendie de février 2016**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de février 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2016-03-055      Fiches d'auto-évaluation relatives aux détecteurs de fumée pour toutes les résidences**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de procéder avec les fiches d'auto-évaluation relatives aux détecteurs de fumée pour toutes les résidences, tel que recommandé par le Ministère de la Sécurité publique et d'inclure une enveloppe préaffranchie pour le retour du questionnaire.

**Que** le processus d'auto-évaluation et la compilation des données soient terminés pour le mois de juin 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2016-03-056      Club Mont Ste-Marie**

---

**Considérant** qu'une autre rencontre est de mise avec les membres du comité exécutif du Club Mont Ste-Marie quant à la gestion et à l'entretien des lieux et des terrains de tennis afin de déterminer les rôles et les responsabilités de chacun dans ce dossier.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de fixer une rencontre avec les membres du comité exécutif du Club Mont Ste-Marie avant le jeudi 17 mars 2016, à la date et lieu qui leur conviennent.

**Qu'à** défaut de recevoir une réponse de leur part d'ici le 17 mars 2016, la municipalité entreprendra des démarches pour convenir d'une entente de gestion à l'entretien des lieux et des terrains de tennis avec un autre gestionnaire ou organisation.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2016-03-057      Projet d'agrandissement du bureau administratif**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de former un comité ad hoc pour élaborer le projet d'agrandissement du bureau municipal et y inclure la bibliothèque municipale.

**Accorder** un budget de 5,000.00 \$ audit comité ad hoc afin d'entreprendre les premières étapes de la réalisation du projet d'agrandissement du bureau municipal.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2016-03-058      Bal des finissants de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de commanditer le punch de bienvenu alcoolisé destiné aux parents et le punch non alcoolisé destiné aux étudiants lors du bal des finissants des étudiants de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau qui se tiendra au Mont Ste-Marie le 23 juin 2016, à compter de 17h00.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-059 Bourses scolaires destinées aux finissants de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de reporter la somme de 1,000.00 \$ destinée pour les bourses scolaires des finissants de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau et de réserver la somme dans un compte bancaire pour 2017 et ce, en raison de l'absence de finissants provenant de la municipalité de Lac-Sainte-Marie en juin 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-060 Les Journées de la nature du 20 au 23 mai 2016**

---

**Considérant** les Journées de la nature sont un véritable mouvement pour faire reconnaître l'importance de renouer avec la nature et pour contribuer à la sensibilisation des Québécoises et Québécois aux enjeux de la biodiversité et du patrimoine naturel.

**Considérant** les nombreux avantages pour le milieu municipal de mettre en valeur les parcs et milieux naturels sur le territoire de la municipalité et de soutenir la vie communautaire et les loisirs sur le territoire de la municipalité.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de soutenir l'organisation d'activités dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition des Journées de la nature qui se tiendront du 20 au 23 mai 2016 pour favoriser un rapprochement des citoyens avec la nature, pour le bien de leur santé et celle de l'environnement.

**Créer** un comité afin d'organiser et coordonner les activités qui se tiendront dans le cadre de cet événement.

**Accorder** un budget au montant de 200.00 \$, à partir du poste budgétaire 02-11000-970 (Déjeuner du maire), un montant de 50.00 \$, à partir du poste budgétaire 02-23000-970 (Don et subvention) montant de 250.00 \$, à partir du poste budgétaire 02-70171-999 (Plaisir d'hiver), pour un budget total de 500.00 \$ l'organisation d'activités lors des Journées de la nature.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-061 Offre de publicité dans le Programme du 21<sup>e</sup> spectacle annuel du Club de patins de la Vallée-de-la-Gatineau**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de publier le logo de la municipalité, sous forme d'un quart de page au montant de 30.00 \$, dans le Programme du 21<sup>e</sup> spectacle annuel du Club de patins de la Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir le spectacle de plus de 40 patineurs de la région le 19 mars 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-062 Déclaration d'intention de liquidation ou de dissolution et demande de dissolution pour le Centre d'archives et d'histoire mémoire de la Vallée de la Gatineau**

---

**Considérant** que le Centre d'archives et d'histoire mémoire de la Vallée de la Gatineau a été dument constitué pour entreposer les archives de l'ancien député de la Gatineau, Monsieur Réjean Lafrenière, dans un endroit aménagé à cette fin.

**Considérant** que le Centre d'archives et d'histoire mémoire de la Vallée de la Gatineau n'a jamais été construit, ni aucun lieu n'a été aménagé pour entreposer les archives de l'ancien député de la Gatineau.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de dissoudre le Centre d'archives et d'histoire mémoire de la Vallée de la Gatineau et de transmettre la Déclaration d'intention de liquidation ou de dissolution et demande de dissolution au Registraire des entreprises du Québec.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-063 Autorisation à l'Association pour la protection du Lac Heney d'installer un kiosque d'information à l'intersection des chemins Lemens et Lac-Vert**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'autoriser l'Association pour la protection du Lac Heney à installer un kiosque d'information à l'intersection des chemins Lac Vert et Lemens et ce, conditionnel à ce que l'Association s'engage à acquitter les coûts de fabrication, d'installation et d'entretien dudit kiosque et de son lieu d'emplacement.

**Que** la municipalité s'engage à aménager un espace de stationnement sécuritaire le long du chemin Lemens et à préparer (régaler et graveler) l'espace de terrain nécessaire à l'installation du kiosque.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-064 Journal des déboursés**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 7534 à 7573 inclusivement pour un montant total de 74,334.79 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-065 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 5 à 8 au montant de 80,675.71 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-066 Adoption du rapport financier**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 29 février 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-067 Demande d'appuyer la résolution MD AR16-02-039 de la Municipalité de Denholm concernant la demande de prise en charge du chemin Paugan par le Ministère des Transports du Québec**

---

**Considérant** que la municipalité de Denholm est une municipalité classée dévitalisée de 580 habitants sur un territoire de 177,6kilomètres carrés et possédant 63,5 kilomètres de réseau routier.

**Considérant** que le chemin Paugan situé dans la municipalité de Denholm est présentement sous la responsabilité de la municipalité et qu'en sa bordure il n'y seulement que 24 résidences.

**Considérant** que le chemin Paugan est une route de 18,4 kilomètres reliant les régions de la Vallée-de-la-Gatineau, des Collines de l'Outaouais et de Papineau.

**Considérant** que le chemin Paugan est le seul lien direct avec la municipalité de Low.

**Considérant** que l'entente majeure d'entraide incendie afin de respecter le schéma de couverture de risque en incendie est avec la municipalité de Low.

**Considérant** que le transport scolaire emprunte le chemin Paugan pour les élèves de niveau secondaire de Denholm vers l'école St-Michaels de Low.

**Considérant** que le transport scolaire emprunte le chemin Paugan pour les élèves de niveau primaire de Denholm vers l'école primaire de Poltimore.

**Considérant** qu'en matière de santé, la population de Denholm est desservie par le CLSC de Low et qu'elle doit emprunter le chemin Paugan pour s'y rendre.

**Considérant** que la majeure partie du budget annuel d'entretien du réseau routier du service des travaux publics de Denholm est dépensé pour l'entretien du chemin Paugan.

**Considérant** que la municipalité de Denholm demande, à chaque année, de l'aide à la députée de Gatineau, via le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour des réparations sur le chemin Paugan.

**Considérant** que la majeure partie du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec de Denholm est dépensé pour réparer le chemin Paugan.

**Considérant** que le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) n'a jamais été indexé et ce, depuis 1993.

**Considérant** que la municipalité de Denholm malgré elle, néglige les autres chemins et rues de la municipalité au détriment du chemin Paugan.

**Considérant** que le chemin Paugan demande encore beaucoup de travaux, notamment d'élagage, de signalisation et d'installation de glissières de sécurité et que ces travaux ne sont pas admissibles dans les différents programmes d'aide gouvernementaux.

**Considérant** que la municipalité de Denholm est composée de 84% de terres publiques et que son pouvoir de taxation en est d'autant plus diminué.

**Considérant** que la municipalité n'a plus de marge de manœuvre sur son pouvoir de taxer ses citoyens.

**Considérant** qu'avec toutes les coupures dans les transferts gouvernementaux, la municipalité de Denholm malgré des hausses de taxes municipales considérables opèrent la municipalité avec le même budget et ce depuis 2009.

**Considérant** que le chemin Paugan est un axe routier très important et que s'il répondrait aux normes du Ministère des transports du Québec, il contribuerait considérablement au développement économique non seulement de la municipalité de Denholm, mais de l'ensemble des trois régions.

**Considérant** que vertu de l'article 3 de la loi sur la voirie, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route alors sous la gestion d'une municipalité devient, à compter de la date indiquée au décret, sous la gestion du ministre.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie appuie la résolution MD AR16-02-039 de la Municipalité de Denholm concernant la demande de prise en charge du chemin Paugan par le Ministère des Transports du Québec.

Transmettre la présente résolution au Député de Verdun, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Jacques Daoust de prendre la gestion du chemin Paugan.

**Envoyer** une copie de cette résolution aux municipalités de Low, Val-des-Monts, Bowman, Val-des-Bois, Notre-Dame-de-la-Salette, La Pêche et aux municipalités régionales de comtés de la Vallée-de-la-Gatineau, Des-Collines-de-l'Outaouais et Papineau.

**Faire** parvenir cette résolution à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, à Alexandre Iracà, Député de Papineau, Adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au directeur régional de la région de l'Outaouais du Ministère des Transports, Monsieur Jacques Henry.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-068      Demande d'appuyer la résolution R1602-048 de la  
Municipalité de Messines concernant la demande de  
dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation de la MRC  
Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que dans une missive datant du 21 janvier 2016, Monsieur Charles Lepoutre É.a., responsable de l'évaluation municipal pour le compte de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a informé, certaines municipalités, dont la municipalité de Messines, à l'effet que leur rôle triennaux qui arrivait à échéance le 31 décembre 2015 est reconduit pour une 4<sup>ième</sup> année, qu'il faut prévoir la reconduction de ces mêmes rôles pour les années 2017 et 2018.

**Considérant** que la raison évoquée par M. Lepoutre, qui a menée à la reconduction du rôle 2013, pour l'année 2016 est dû au fait que les outils informatiques essentiels à la modernisation obligatoire du MAMOT n'étaient pas en place au service de l'évaluation de la MRC et maintenant que ceux-ci sont finalement en place, la reconduction du rôle 2013 pour les années 2017 et 2018 serait conséquent au règlement de modernisation.

**Considérant** que la majeure partie des deniers nécessaires pour le bon fonctionnement d'une municipalité proviennent de l'impôt foncier et que cette source de revenus repose essentiellement sur l'évaluation foncière. Toute reconduction d'un rôle triennal prive la municipalité de revenus essentiels.

**Considérant** que la reconduction du rôle triennal pour une période supplémentaire de 2 ou 3 ans obligerait la municipalité à augmenter artificiellement son taux de taxes par 100\$ d'évaluation pour combler le manque à gagner; donc le contribuable subira la conséquence direct de cette hausse ou alors cette baisse de revenus pourrait obliger le conseil municipal a couper dans les services offerts à la population;

**Considérant** que le Conseil est d'avis que ce n'est pas aux municipalités locales ou aux contribuables de ces dernières, de subir les conséquences du délai d'implantation de la modernisation 2010-2016 du rôle d'évaluation par la MRC.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie appuie la résolution # 1602-048 de la municipalité de Messines à l'effet d'une demande à la MRC de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le dépôt d'un nouveau rôle triennal pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Transmettre** une copie de la présente résolution à toutes les municipalités mentionnées dans la missive du 21 janvier 2016, dans le but d'obtenir leur appui.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-069      Avril est le Mois de la jonquille**

---

**Considérant** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec.

**Considérant** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies.

**Considérant** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie.

**Considérant** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public.

**Considérant** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer.

**Considérant** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer.

**Considérant** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie.

**Considérant** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-070 Demande d'appuyer la résolution 2016-01-051 de la Ville de Gracefield concernant une demande au Ministère de la sécurité civile**

---

**Considérant** que le niveau de la rivière Gatineau est à la hausse depuis quelques semaines occasionnant ainsi des inquiétudes et des situations difficiles pour les citoyens de Gracefield.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de d'appuyer la résolution 2016-01-051 de la Ville de Gracefield concernant une demande au Ministère de la sécurité civile, soit :

**Demander** à Monsieur Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Ministre de la Sécurité publique et Ministre responsable de la région de Montréal de prendre en charge la gestion de la rivière Gatineau.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-071 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec du 21 au 24 mai 2016 au Hilton du Lac-Leamy à Gatineau**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'inscrire Monsieur le directeur du service d'incendie (DSI) Marc Barbe au Congrès 2016 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra du 21 au 24 mai 2016, à Gatineau.

**Payer** les frais d'inscription du DSI au montant de 479,45 \$, taxes comprises, et réserver le véhicule utilitaire de la municipalité pour le déplacement de ce dernier à cet événement.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-072 28e édition du Colloque du Carrefour Action Municipale Famille (CAMF) aura lieu à Granby du 1er au 3 juin 2016**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'inscrire Madame la conseillère Denise Soucy et Madame l'adjointe Andrée Bertrand au 28<sup>e</sup> Colloque du Carrefour action municipale et famille, sous le thème «Des environnements favorables pour le bien-être des familles», qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2016, à Granby.

**Payer** les frais d'inscription au montant de 265.00 \$, taxes comprises, par personne pour la durée de 3 jours et assumer les frais de déplacement et d'hébergement pour la durée dudit colloque.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-073 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 15 au 17 juin 2016 à Québec**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'inscrire Monsieur le directeur général Yvon Blanchard au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ACSIQ) qui se tiendra du 15 au 17 juin 2016, à Québec.

**Payer** les frais d'inscription au montant de 503.00 \$, plus les taxes applicables pour la durée de 3 jours et assumer les frais de déplacement et d'hébergement pour la durée dudit congrès.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-074      Formation Outlook (courriel, agenda, etc.) aux élus  
et aux employés municipaux**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'organiser une séance de formation, donnée par Madame Sophie Panneton, portant sur le logiciel Outlook (courriel, agenda, etc.) pour les élus et les employés municipaux au coût de 320.00 \$ (incluant la documentation) qui sera donnée au Centre communautaire autour de la mi-mars 2016.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-075      La Fête des Voisins le 11 juin 2016**

---

**Considérant** que la Fête des voisins vise à rapprocher les gens qui habitent un même voisinage et elle permet de développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie.

**Considérant** que l'édition nationale aura lieu le 11 juin 2016 où les québécois fêteront alors la onzième édition de cette fête du mieux-vivre ensemble.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de former un comité organisateur de la Fête des voisins 2016 et d'allouer un budget de 2,000.00 \$ pour soutenir la tenue d'activités destinées à l'ensemble des citoyens de la municipalité.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-076      Dépôt d'un procès-verbal de correction**

---

Le directeur général, secrétaire-trésorier, Monsieur Yvon Blanchard dépose à la table du conseil municipal le procès-verbal de correction qui suit :

« Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, je soussigné, secrétaire-trésorier, apporte une correction à la résolution numéro 2015-11-323 intitulée «Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque», à savoir :

La correction à la résolution portant le numéro 2015-11-323 est la suivante :

Au cinquième paragraphe de ladite résolution, on doit y lire :

«**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu que la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2011 à 2015 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2016 et les années suivantes».

Et non :

«**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2009 à 2014 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2015 et les années suivantes».

---

**2016-03-077      Renouvellement du bail de location du Club de golf  
Mont Ste-Marie pour une durée de 3 ans – CDE Lac-  
Sainte-Marie**

---

**Considérant** que la municipalité souhaite continuer son implication pour maintenir en activité les opérations du Club de golf Mont Ste-Marie.

**Considérant** que le Club de golf Mont Ste-Marie compte une quinzaines d'emploi dans notre communauté.

**Considérant** qu'il est important pour la municipalité de permettre à ses citoyens et à toute la population de se récréer et de profiter de cette infrastructure existante.

**Considérant** que les propriétaires acceptent de renouveler le bail de location du Club de golf Mont Ste-Marie avec la municipalité pour la somme 1.00 \$ par année, pour une durée additionnelle de trois (3) ans.

**Considérant** que la municipalité souhaite jouer un rôle de facilitateur et s'engage à résilier le présent bail advenant que les lieux soient vendus à un tiers.

**Considérant** que la municipalité souhaite confié la gestion du Club de golf Mont Ste-Marie à un organisme à but non lucratif de sa communauté et connu sous l'entité légale : CDE Lac-Sainte-Marie.

**Considérant** que le CDE Lac-Sainte-Marie est un OSBL légalement constitué et ayant le droit de faire des affaires au Québec et pouvant effectuer des démarches afin d'obtenir des subventions gouvernementales, fédérales et provinciales dans le but d'améliorer, de renouveler et d'augmenter leurs actifs.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de renouveler le bail de location Club de golf Mont Ste-Marie pour une durée de 3 ans, se terminant au 30 novembre 2018, avec les propriétaires de la Compagnie 4058763 Canada Inc. solidairement avec le CDE Lac-Sainte-Marie de toutes et chacune des obligations.

**Autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle ainsi que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents concernant ledit renouvellement du bail de location.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-078 Demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds municipal vert – financement énergie**

---

**Considérant** que seuls les projets portant sur des bâtiments appartenant aux municipalités sont admissibles au financement pour des projets d'immobilisations dans le domaine de l'énergie.

**Considérant** que dans les projets de construction visant un rendement énergétique net zéro, les concepteurs doivent d'abord veiller à appliquer les pratiques exemplaires d'efficacité opérationnelle, puis combler toute demande d'énergie excédentaire à l'aide de sources d'énergie renouvelable.

**Considérant** que pour les installations municipales, il faut démontrer que votre projet a la capacité de réduire la consommation d'énergie d'au moins 30 % comparativement à la consommation actuelle. De ces économies d'énergie, au moins 20 % doivent découler de mesures d'efficacité énergétique et un maximum de 10 % peut provenir de la production d'énergie renouvelable sur place (p.ex. production d'énergie éolienne ou solaire).

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds municipal vert – financement énergie – pour le projet d'agrandissement du bureau municipal.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-079 Convention d'entente de financement avec le Ministère des ressources naturelles (MRN) – Travaux au Lac des Baignoles**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de signer la convention d'entente de financement avec le Ministère des ressources naturelles (MRN) quant aux travaux effectués au Lac des Baignoles en 2015.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-080 Prolongation des travaux sur une période de 2 ans avec le Ministère des ressources naturelles (MRN) – Travaux au Lac des Baignoles**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de demander une prolongation des travaux sur une période de 2

ans avec le Ministère des ressources naturelles (MRN) quant aux travaux effectués au Lac des Bagnoles en 2015.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-081 Propriété à vendre de la Caisse populaire Desjardins Gracefield sise au coin de la Route 105 et le chemin Lac-Sainte-Marie**

---

**Considérant** que la Caisse populaire Desjardins Gracefield veut vendre un terrain situé dans la municipalité de Kazabazua, au coin de la Route 105 et du chemin du Lac-Sainte-Marie.

**Considérant** que le terrain est non aménagé, d'une grandeur de 3 450.8 m<sup>2</sup>, dans le Canton Aylwin, rang 5, partie du lot 16, faisant partie de la zone périphérique P-107, description: H1, H2, C1, CS, C6, C8 et S1.

**Considérant** que la Caisse populaire Desjardins Gracefield a lancé un appel d'offres quant à la vente de la propriété sise au coin de la Route 105 et le chemin Lac-Sainte-Marie.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le comité composé de Monsieur le maire Gary Lachapelle, Monsieur le conseiller Gilles Labelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard dépose une proposition d'achat et de la soumettre à la Caisse populaire Desjardins Gracefield, dans une enveloppe scellée à l'attention du Directeur Général, avant le 15 avril 2016 à 17h00.

**Autoriser** Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents concernant ledit appel d'offres.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-082 Dossier 9192140 Canada Inc. (Hôtel l'Abri)**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de demander aux procureurs de la municipalité de préparer une entente en bonne et due forme pour l'étalement des paiements des arrérages de taxes municipales avec 9192140 Canada Inc.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-03-083 Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de clore la séance étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h50.

\_\_\_\_\_  
Gary Lachapelle, Maire

\_\_\_\_\_  
Yvon Blanchard,  
Directeur général, secrétaire-trésorier